
Annexes

Indicateurs d'inégalités sociales

Le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales¹ » a été présenté le 18 décembre 2006 à l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il rassemble les réflexions d'un groupe de travail créé sur proposition de cette dernière. Présidé par Jacques Freyssinet, le groupe avait pour mission de réfléchir à la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, facilement accessible au grand public comme aux initiés.

Parmi les propositions faites par le groupe pour répondre à cette commande figurent deux listes d'indicateurs repérés comme centraux pour l'étude des inégalités : une liste comprenant une cinquantaine d'indicateurs dits « de base », puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Ces indicateurs complètent ceux retenus par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) dans son rapport annuel. Certains figurent par ailleurs dans la liste d'indicateurs statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale approuvée par le Conseil européen de Laeken en 2001.

Le souhait du groupe de travail était de parvenir à la mise en place d'une « publication annuelle sur support papier, présentant les indicateurs retenus, y compris les principales désagréments pertinentes, mis en séries chronologiques. Les commentaires associés sont à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié ».

France, portrait social a souhaité aller dans ce sens en intégrant ce chapitre rassemblant les données relatives aux principaux indicateurs d'inégalités mis en exergue par le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales ». Tous n'y figurent pas, les données étant parfois indisponibles ; les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source (*encadré*). Dans certains cas, des indicateurs alternatifs sont suggérés, ils sont portés en bleu dans les tableaux. Par ailleurs, pour plusieurs indicateurs, le rapport du Cnis préconise de réaliser des désagréments supplémentaires (par exemple calculer le taux de sous-emploi par catégorie socioprofessionnelle). Ces désagréments n'ont pas été reproduites ici mais sont pour la plupart disponibles sur www.insee.fr.

Les tableaux qui suivent présentent donc les estimations des indicateurs de base actuellement calculables pour les années 2003² à 2010. Pour un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux relatifs à l'emploi, les valeurs pour 2011 sont disponibles et donc également présentées. À l'inverse, pour d'autres indicateurs, toutes les années ne sont pas renseignées car la collecte de l'information n'est pas annuelle. Les dix indicateurs « privilégiés » par le groupe de travail figurent en caractères gras dans les différents tableaux thématiques.

1. Ce rapport est téléchargeable sur le site du Cnis, à l'adresse suivante : http://www.cnis.fr/cms/accueil/publications/Les_rapports_du_Cnis?publication=82603

2. Pour certains indicateurs, une donnée antérieure à 2003 a été fournie.

Encadré

Parmi la liste des indicateurs de base du système d'information sur les inégalités sociales, quelques-uns n'ont pas pu être calculés et d'autres ont dû être modifiés à la marge.

Indicateurs non calculables avec les sources actuellement disponibles

Réurrence du chômage : nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années. Cet indicateur pourrait être calculé à partir du fichier historique de Pôle emploi, sous réserve de travaux méthodologiques préalables.

Exposition aux principaux risques professionnels : le groupe de travail n'ayant pu faute de temps approfondir le thème des indicateurs de qualité de l'emploi, les indicateurs afférents n'ont pas été définis dans le rapport. Le groupe souhaitait alors que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

Indicateurs modifiés

Niveaux de sortie du système éducatif : l'indicateur proposé à l'origine n'inclut que le niveau 0 de la classification internationale type des enseignements (CITE), c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais fait d'études. Pour des raisons d'effectifs liés à la source utilisée, le niveau d'éducation a été étendu aux niveaux 1 et 2 de la CITE (personnes ayant un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges) et les premier et dernier déciles de niveau de vie ont été étendus respectivement aux trois premiers et aux trois derniers déciles.

Formation continue : l'indicateur proposé est le « nombre de jours moyen de formation continue ». Ce nombre moyen a été estimé à partir des données disponibles dans l'enquête Emploi. Néanmoins, l'indicateur ainsi construit reste expérimental et doit de ce fait être considéré comme tel, c'est-à-dire avec prudence. Un indicateur alternatif, a priori plus solide, sur la proportion d'individus ayant eu accès à la formation continue, est également proposé.

Espérance de vie à 60 ans par catégorie sociale et mortalité prématurée : les espérances de vie à 60 ans et les taux de mortalité prématurée étaient jusqu'à récemment seulement calculés sur la population agrégée, c'est-à-dire dans son ensemble. Des travaux complémentaires utilisant les données de l'état civil et du recensement dans l'échantillon démographique permanent permettent de publier une valeur moyenne de ces indicateurs par catégorie sociale sur la période 2000-2008¹.

Consommation : le rapport du Cnis ne prévoit pas d'indicateur précis sur ce thème, mais conseille l'utilisation des enquêtes Budget des familles. Trois indicateurs ont été produits, correspondant à des rapports de coefficients budgétaires entre ménages de cadres et ménages d'ouvriers. Sur la période 2001-2006, les écarts sociaux se creusent pour ce qui concerne les dépenses alimentaires ou le logement (le coefficient budgétaire est plus élevé chez les ménages ouvriers que chez les ménages cadres et l'écart augmente) ou les dépenses de culture et loisirs (le coefficient budgétaire est plus faible chez les ménages ouvriers et l'écart augmente)².

1. « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », Insee Première n° 1372, octobre 2011.
2. Pour les évolutions des structures de consommation selon les catégories sociales, voir chapitre « Consommation et conditions de vie » de l'édition 2007 de France, portrait social et Insee Références Cinquante ans de consommation en France, septembre 2009.

Liste des indicateurs de base du système d'information

Revenus

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Niveau de vie	Masse détenue par les 20 % les plus riches (en %)	37,6	37,6	38,0	38,4	38,2	38,4	38,2	39,0
Niveau de vie	Masse détenue par les 50 % les plus riches (en %)	68,8	68,8	69,0	69,3	69,3	69,1	69,3	69,8
Niveau de vie	Masse détenue par les 80 % les plus riches (en %)	90,7	90,7	91,0	91,0	91,0	91,0	91,1	91,3
Niveau de vie	Rapport interdécile D9/D1	3,35	3,30	3,35	3,41	3,39	3,38	3,44	3,48
Niveau de vie	Rapport moyenne du dernier décile / moyenne du premier décile¹	-	-	6,53	6,63	6,60	6,67	6,73	7,08
Niveau de vie	Rapport médiane famille monoparentale / médiane couple sans enfant	0,68	0,69	0,66	0,65	0,65	0,65	0,64	0,63
Niveau de vie	Rapport médiane région la plus riche / médiane région la plus pauvre ²	-	-	-	1,26	1,26	1,24	1,25	-
Niveau de vie	Rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ³	2,00	2,01	1,95	1,98	1,95	1,91	2,01	1,98
Niveau de vie avant redistribution ⁴	Rapport interdécile D9/D1	5,04	4,96	5,03	5,04	5,04	5,05	5,17	5,38
Niveau de vie	Rapport médiane ménages retraités / médiane ménages d'actifs ⁵	0,91	0,92	0,91	0,94	0,92	0,92	0,92	0,91
Niveau de vie	Taux de persistance de la pauvreté monétaire⁶ (en %)	-	-	-	7,9	-	-	-	-

- Rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus modestes.
- La source Revenus disponibles localisés (RDL) permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau régional ou départemental. Ces indicateurs sont cohérents avec ceux de l'Enquête nationale sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS).
- Personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est active (en emploi ou au chômage) et cadre ou ouvrier non qualifié. La catégorie socioprofessionnelle est celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs (ne sont pas pris en compte les chômeurs n'ayant jamais travaillé).
- Le niveau de vie avant redistribution est le niveau de vie (voir *fiche 4.2*) sans prendre en compte les prestations sociales et les prélèvements directs.
- Les ménages de retraités sont les ménages où la personne de référence est retraitée, les ménages d'actifs sont les ménages où la personne de référence est active.
- La persistance de la pauvreté est ici définie comme le fait d'être pauvre au moins 3 années sur 4 dans SRCV. Une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (égal à 60 % du niveau de vie médian). À partir de l'enquête SRCV 2008 (revenus 2007), les revenus sont collectés par voie administrative et non plus par voie d'enquête. Ce changement ne permet pas de comparer les revenus dans le temps et, en conséquence, le taux de persistance de la pauvreté ne pourra être recalculé que lorsqu'on disposera de quatre années de la nouvelle série d'enquêtes.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; sauf 7^e indicateur : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dernier indicateur : France métropolitaine, personnes vivant en ménages.
Note : le niveau de vie, les déciles et la médiane sont définis dans la *fiche 4.2* de cet ouvrage. Le niveau de vie est calculé au niveau individuel pour tous les indicateurs sauf pour le 10^e où il est calculé au niveau du ménage.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2003 et 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010, sauf 7^e indicateur : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés (RDL), et dernier indicateur : Insee, dispositif SRCV.

Patrimoine

Variable retenue	Indicateur de base	1998	2004	2010	2010 ²
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 10 % des ménages les plus riches (en %)	46	46	47	48
Patrimoine détenu	Masse détenue par les 50 % des ménages les plus riches (en %)	92	93	93	93
Patrimoine détenu	Rapport patrimoine moyen du dernier décile / patrimoine moyen du premier décile¹	1 632	2 135	2 888	920

- Le premier décile regroupe les 10 % de ménages détenant le patrimoine de plus faible, le dernier décile les 10 % de ménages détenant le patrimoine le plus élevé. Compte tenu de la forte concentration du patrimoine, cet indicateur est très volatil.
- En 2010, la méthode d'estimation du patrimoine a été améliorée. Pour cette raison, deux indicateurs de dispersion sont calculés en 2010 : le premier selon une méthodologie comparable aux enquêtes précédentes, et le second selon la nouvelle méthodologie.
Champ : ménages de France métropolitaine pour 1998, 2004 et 2010 (ancienne méthodologie), France entière pour 2010 (nouvelle méthodologie).
Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les travailleurs indépendants.
Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998, 2004 et 2010.

Salaires

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Salaires annuel¹	25-55 ans : rapport interdécile D9/D1	7,88	-	-	-	7,78	7,07	7,08	7,15	7,02
Salaires annuel¹	25-55 ans : rapport médiane hommes / médiane femmes	1,24	-	-	-	1,22	1,22	1,22	1,20	1,19
Salaires annuel ¹	25-55 ans : rapport médiane cadres / médiane ouvriers non qualifiés ²	3,12	-	-	-	3,11	3,03	3,06	2,73	2,76
Salaires annuel ¹ + allocations chômage	Rapport interdécile D9/D1	7,37	7,13	7,42	7,42	7,44	7,07	6,89	7,46	7,37

1. Il s'agit ici du revenu salarial, c'est-à-dire de l'ensemble des salaires nets perçus par chaque individu au cours de l'année. Pour les trois premiers indicateurs, les données 2003-2005 ne sont pas présentées car leur qualité est altérée par des problèmes d'intégration des données en provenance des agences d'intérim entre 2003 et 2005.

2. En raison d'une refonte du processus de codification des professions et catégories socioprofessionnelles, il y a une rupture de série en 2009.

Champ : France, salariés de 25 à 55 ans (1^{er} et 2^e indicateur) ; France, salariés de 25 à 55 ans du secteur privé et semi-public (3^e indicateur) ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (4^e indicateur).

Note : les déciles et la médiane sont définis dans la *fiche 4.2* de cet ouvrage.

Sources : Insee, DADS, SIASP et fichiers de paie des agents de l'État (1^{er} et 2^e indicateur) ; Insee, DADS (3^e indicateur) ; Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives 2002 à 2004, Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010 (4^e indicateur).

Emploi

Variable retenue	Indicateur de base	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Transition emploi vers chômage entre T-1 et T ¹	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	4,6	4,3	4,7	3,6	4,8	5,6	3,1	3,9
Transition chômage vers chômage entre T-1 et T¹	Probabilité d'être au chômage en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	1,2	1,0	1,1	1,4	1,4	1,3	1,1	1,3
Transition chômage vers emploi entre T-1 et T ¹	Probabilité de passer en emploi en étant au chômage un an avant : rapport ouvriers non qualifiés / cadres	0,9	1,1	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8
Taux de chômage	Rapport ouvriers non qualifiés / cadres	3,8	3,8	4,3	4,9	5,1	5,5	4,9	4,9
Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (en %)	41,0	41,4	42,3	40,4	37,8	35,5	40,4	41,5
Récurrence du chômage	Nombre de mois de chômage sur les cinq dernières années					Voir encadré			
Sous-emploi ²	Taux de sous-emploi parmi l'emploi total (en %)	5,2	5,2	5,3	5,5	4,8	5,6	5,9	5,1
Conditions de travail : exposition aux risques professionnels						Voir encadré			

1. Les trois premiers indicateurs ont été calculés en utilisant les enquêtes Emploi en panel, avec une pondération longitudinale spécifique. Pour le rapport ouvriers non qualifiés/cadres, la catégorie socioprofessionnelle est celle de l'emploi occupé l'année n-1 pour les personnes en emploi l'année n-1, et celle du dernier emploi occupé pour les chômeurs l'année n-1. Dans le cas des transitions chômage -> chômage, certaines personnes n'ayant jamais travaillé n'ont pas de catégorie socioprofessionnelle.

2. Définition du sous-emploi : voir *fiche 3.3*. À partir de 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures utilisée pour le calcul du sous-emploi, ainsi que la définition du sous-emploi, ont été modifiées pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. D'autre part, ne sont plus comptées dans le sous-emploi les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi, mais n'étant pas disponibles. Cette modification rend délicate la comparaison avec les années précédentes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge au dernier jour de la semaine de référence).

Note : indicateurs en moyenne annuelle sur les quatre trimestres de chaque année.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Éducation

Variable retenue	Indicateur de base	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Compétences de base	Note moyenne en français aux évaluations ^d d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,28	1,27	1,30	1,30	1,26	-	-	-
Compétences de base	Note moyenne en mathématiques aux évaluations ^d d'entrée en sixième : rapport cadres / ouvriers	-	1,32	1,28	1,25	1,26	1,27	-	-	-
Niveaux de sortie	25-35 ans : rapport effectifs en CITE 4-6 / effectifs en CITE 0-1 ¹	9,1	9,3	9,2	10,4	10,6	11,6	14,5	12,5	-
Niveaux de sortie	25-35 ans, CITE 0-21 : rapport effectifs dans les trois premiers déciles de niveau de vie / effectifs dans les trois derniers déciles de niveau de vie	4,5	4,8	5,1	5,5	5,4	5,0	5,9	5,3	-
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue ² : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	7,6	7,3	6,9	5,5	4,2	3,8	5,2	5,0	4,1
Formation continue	Nombre de jours moyens de formation continue ² : rapport cadres / ouvriers	2,1	2,2	1,6	1,9	1,8	2,0	1,6	1,5	1,6
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport 25-29 ans / 55-59 ans	3,5	3,4	3,3	3,0	2,6	2,4	2,3	2,1	2,0
Formation continue	Part des personnes ayant suivi au moins une formation depuis 3 mois : rapport cadres / ouvriers	3,0	2,8	2,5	2,8	2,8	2,6	2,4	2,5	2,4

1. La CITE est la classification internationale type des enseignements de l'Unesco. Les niveaux 0-1 correspondent à un niveau d'éducation inférieur ou égal au primaire ; les niveaux 0-2 à un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges ; les niveaux 4-6 à un niveau strictement supérieur au baccalauréat.

2. Le nombre moyen de jours de formation est estimé en multipliant le taux d'accès à la formation sur un mois par la durée de la dernière formation (divisée par le nombre de mois sur lesquels elle s'étend s'il est supérieur à un), voir *encadré*.

Champ : France métropolitaine, élèves entrés en 6^e (compétences de base) ; France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 35 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (niveaux de sortie) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus (âge au dernier jour de la semaine de référence) ayant terminé leurs études initiales depuis au moins un mois (formation continue).

Sources : *Depp (compétences de base) - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrogradées 2003 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010 (niveaux de sortie) - Insee, enquêtes Emploi (formation continue).*

Logement

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'effort ¹ net des aides	Parc privé : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	3,0	-	-	-	3,1	-	-	-	-
Taux d'effort ¹ net des aides	Parc social : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	2,2	-	-	-	2,2	-	-	-	-
Surpeuplement²	Part du surpeuplement : rapport premier décile de niveau de vie / dernier décile de niveau de vie	9,5	-	-	-	12,6	-	-	-	-
Confort du logement	Part des ménages sans aucune difficulté ³ de confort de logement (en %)	-	-	41,7	45,2	44,6	47,0	46,8	48,4	47,0
Sans domicile	Nombre de sans abri ⁴	-	-	-	-	-	-	-	15100	-

1. Le taux d'effort rapporte la somme des montants de loyer ou remboursements d'emprunt, des charges locatives et des dépenses en énergie et eau payés par l'ensemble des locataires à la somme des revenus perçus par ces ménages. Il mesure donc la part des ressources consacrées au logement par le ménage.

2. Le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages.

3. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

4. Les personnes sans abri, qui dorment dehors ou dans un lieu non prévu pour l'habitation, constituent une partie de la population des personnes sans domicile dont l'Insee a estimé l'effectif à environ 86 000 en 2001.

Champ : France métropolitaine, ménages (sauf dernier indicateur).

Note : les 10 % de ménages les plus modestes appartiennent au premier décile de niveau de vie, les 10 % de ménages les plus aisés au dernier décile.

Sources : *Insee, enquêtes Logement (taux d'effort, surpeuplement) ; dispositif SRCV (confort) ; recensement de la population (sans abris).*

Santé

Variable retenue	Indicateur de base	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Espérance de vie à 60 ans	Rapport cadres / ouvriers pour les hommes	-	-	1,22 ²	-	-	-	-	-	-	-
Espérance de vie à 60 ans	Rapport cadres / ouvriers pour les femmes	-	-	1,09 ²	-	-	-	-	-	-	-
Espérance de vie à 60 ans	Hommes (en années)	20,8	20,8	21,5	21,4	21,8	21,9	22,0	22,2	22,4	22,5
Espérance de vie à 60 ans	Femmes (en années)	25,8	25,6	26,5	26,4	26,7	26,9	26,9	27,0	27,1	27,3
Mortalité prématurée ¹	Rapport cadres / ouvriers pour les hommes de 35 à 64 ans	-	-	2,21 ²	-	-	-	-	-	-	-
Mortalité prématurée ¹	Rapport cadres / ouvriers pour les femmes de 35 à 64 ans	-	-	1,65 ²	-	-	-	-	-	-	-
Mortalité prématurée ¹	Hommes de tous âges (pour 100 000 individus)	299	299	283	286	285	283	282	284	282	274
Mortalité prématurée ¹	Femmes de tous âges (pour 100 000 individus)	134	134	131	130	132	131	133	134	133	131

1. Il s'agit du nombre de décès au cours de l'année de personnes âgées de moins de 65 ans, sur la population totale des moins de 65 ans. Les indicateurs par catégorie socioprofessionnelle portent seulement sur les 35-64 ans.

2. Ces chiffres correspondent en réalité à des valeurs calculées sur l'ensemble de la période 2000-2008 (voir encadré).

Champ : France (espérance de vie), France métropolitaine (mortalité prématurée).

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil (résultats provisoires arrêtés fin 2011).

Autres

Variable retenue	Indicateur de base	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Consommation												
							Voir encadré					
Consommation	Coefficient budgétaire (alimentation ¹) : rapport cadres / ouvriers ²	0,78	-	-	-	-	0,73	-	-	-	-	
Consommation	Coefficient budgétaire (logement ³) : rapport cadres / ouvriers ²	0,88	-	-	-	-	0,66	-	-	-	-	
Consommation	Coefficient budgétaire (culture et loisirs) : rapport cadres / ouvriers ²	1,27	-	-	-	-	1,42	-	-	-	-	
Culture	Part de la population ayant lu un livre au cours des 12 derniers mois : rapport cadres / ouvriers		-	2,39	2,3	2,28	2,49	-	-	-	2,96	-
Participation à la vie politique	Nombre de sénateurs : rapport hommes / femmes		8,7	-	-	4,9	-	-	-	3,6	-	3,6
Justice	Part des condamnés pour une peine de 5 ans ou plus : rapport nationalité étrangère/ nationalité française		-	0,85	1,00	1,07	1,16	1,22	1,27	1,45	1,48	1,42
Handicap ⁴	Fréquence des handicaps (au moins un handicap) : rapport ouvriers / cadres		-	1,6	-	-	-	-	-	2,6	-	-

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

2. Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage.

3. Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles.

4. Les deux millésimes de l'indicateur concernant le handicap sont issus d'enquêtes différentes (HID et « Handicap-Santé » volet ménages). Ils ne sont donc pas directement comparables. 1999 : personnes déclarant au moins une déficience (motrice, sensorielle, organique, mentale), indices calculés à âge et sexe comparables ; 2008 : personnes déclarant au moins un « handicap », le handicap étant défini comme la conjonction d'une déficience et d'une limitation fonctionnelle, cela peut être un handicap moteur, sensoriel, locuteur ou cognitif (comportemental ou mental).

Champ : France métropolitaine, population des ménages (consommation) ; France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus (culture) ; France métropolitaine (vie politique) ; France, condamnés à une peine privative de liberté (justice) ; France métropolitaine (handicap 1999), France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans, vivant en ménages ordinaires, hors écoliers, étudiants, personnes n'ayant jamais travaillé (handicap 2008).

Sources : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006 (consommation) ; enquêtes permanentes sur les conditions de vie 2002 à 2005, SRCV 2009 (culture) ; ministère de l'Intérieur (vie politique) ; ministère de la Justice et des Libertés, SDSE (justice) ; Insee, enquête HID 1999/enquête Handicap-Santé 2008, volet ménage (handicap).

Chronologie

Année 2011

Janvier

15 Remise du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le médicament « Mediator » du laboratoire Servier. Le rapport, constate que le système de notification des cas par les professionnels de santé aurait pu permettre le retrait du « Médiator » dès 1999 si le principe de précaution s'était appliqué.

26 Remise au président de la République du rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts. Ce rapport préconise l'inscription dans la loi d'une définition du conflit d'intérêts et préconise la création d'une Haute autorité de déontologie de la vie publique disposant d'un pouvoir de sanction et des restrictions de cumul de fonctions ou d'activités.

27 Promulgation de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Ce texte prévoit l'instauration progressive de quotas pour aller vers la féminisation des conseils d'administration et des conseils de surveillance des entreprises cotées en bourse et des entreprises publiques.

Février

3 Promulgation de la loi tendant à renforcer les moyens du Parlement en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques. La loi permet en particulier aux organes compétents du Parlement en matière de contrôle et d'évaluation des politiques publiques de convoquer les personnes dont l'audition est jugée souhaitable et désigne également les organes du Parlement pouvant demander l'assistance de la Cour des comptes.

10 Remise au Premier ministre du rapport de Jacques Alain Bénisti, député, sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs. Ce rapport réaffirme la nécessité d'un travail d'éducation, le rôle de la famille et de l'insertion sociale et préconise notamment la création d'une catégorie pénale spécifique pour les jeunes majeurs (18-25 ans).

17 Remise au président de la République du rapport annuel de la Cour des comptes. Le rapport critique notamment la gestion du Port de Marseille, du Centre national de la fonction publique territoriale ainsi que la campagne de vaccination contre la grippe H1N1. La Cour appelle aussi le Gouvernement à annoncer « rapidement » de plus « amples réformes » pour respecter ses engagements de réduction du déficit public.

Mars

16 Communication en Conseil des ministres sur l'accident nucléaire à Fukushima au Japon. La France propose son aide et envoie des détachements de la Sécurité civile (incluant des spécialistes de la radioprotection) et des tonnes de matériel. Elle décide qu'il sera « procédé, en France, en toute transparence, à une évaluation de sûreté de chaque réacteur au regard des événements de type séisme ou inondation ».

Publication du rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur la précarité. C'est la fonction publique territoriale qui emploie le plus fort taux de non-titulaires et qui offre les plus faibles rémunérations et retraites.

Remise au président de la République et au ministre du Travail du rapport de la mission dirigée par Bernard Debré et Philippe Even sur la refonte du système français de contrôle de l'efficacité et de la sécurité des médicaments. Le rapport élabore un audit sur les causes des défaillances et des dérives du système français de pharmacovigilance et propose en particulier une refondation des Agences de santé, notamment de l'AFSSAPS.

27 Résultats des élections cantonales marqués par une forte abstention. Ces conseillers généraux, élus pour une période de trois ans, devraient être remplacés par des conseillers territoriaux à partir de 2014.

29 Loi organique et loi relatives au Défenseur des droits. Les attributions du Défenseur des droits reprendront celles du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, celles de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) ainsi que de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

31 Mayotte devient le 101^e département français.

Avril

11 Remise au ministre du Travail, par le Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, d'un rapport sur l'évaluation des facteurs de risques psychosociaux. Ce rapport propose notamment la construction d'un indicateur global du stress.

14 Loi relative à la garde à vue : la principale mesure est la limitation de l'usage de la personne placée en garde à vue aux délits passibles de prison. Cette garde à vue ne pourra être prolongée que pour les délits punis d'au moins un an d'emprisonnement. La présence d'un avocat est désormais autorisée pendant toute la durée de la garde à vue de droit commun (au lieu de 30 minutes auparavant). L'avocat aura accès aux procès-verbaux d'audition de son client. La pratique des « fouilles au corps » est plus strictement encadrée.

Mai

2 Lors des Assises nationales sur le harcèlement à l'école, présentation par le ministre de l'Éducation nationale des mesures à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2011 pour lutter contre le harcèlement scolaire : il s'agit de mieux préparer et de mieux former les personnels enseignants, les infirmiers, les médecins scolaires et les personnels de direction.

27 Promulgation de la loi relative à l'élection des représentants au Parlement européen. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit d'accorder à la France, jusqu'en 2014, deux sièges supplémentaires au Parlement européen. Cette loi fixe les modalités transitoires de désignation de ces deux députés européens supplémentaires.

31 Installation du Comité de pilotage des régimes de retraites (Copilor), créé dans le cadre de la réforme des retraites du 9 novembre 2010. Composé de parlementaires, de représentants de l'État et des partenaires sociaux et de directeurs de Caisses de retraite, il a pour mission de suivre la réalisation des objectifs de la loi.

Jun

1^{er} Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi sur les droits, la protection et l'information des consommateurs dans les domaines de l'immobilier, de la santé et des télécommunications.

7 Remise au président de la République du rapport d'Éric Ciotti, député, sur le renforcement de l'efficacité de l'exécution des peines. Le rapport préconise notamment de développer les placements en semi-liberté et de généraliser le suivi socio-judiciaire pour les personnes condamnées pour crime ou délit sexuel.

14 Remise du rapport de Christian Demuynck, député, sur la lutte contre le « décrochage universitaire » à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il formule des propositions visant à réduire de moitié en dix ans le nombre d'étudiants quittant l'université sans avoir obtenu de diplôme : soutien aux plus faibles, quotas réservés aux bacheliers professionnels et technologiques dans les filières courtes, etc.

17 Promulgation de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. Les mesures de maintien sur le territoire et d'obtention de la nationalité française sont renforcées.

21 Dans le cadre du débat national sur la dépendance, le groupe de travail « Société et vieillissement » remet 4 rapports au ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale sur : « La société et le vieillissement », « Les perspectives démographiques », « L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie » et « La stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées ».

Juillet

6 Publication de la loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

7 Remise au ministre de l'Éducation nationale du 2^e rapport de la Conférence sur les rythmes scolaires. Le rapport propose notamment 9 demi-journées de classe dans la semaine, une journée de classe identique pour les écoliers et les collégiens, 3 zones de vacances même l'été, une année scolaire de 38 semaines au lieu de 36 actuellement, un accompagnement éducatif pour tous.

La loi Fillon de 2003 a prévu que la durée d'assurance requise pour liquider les pensions des régimes de retraite de droit commun soit recalculée chaque année en fonction des gains d'espérance de vie constatés. Suite à la publication par l'Insee de la table de mortalité 2006-2008, la durée d'assurance de la génération 1955 passe de 165 à 166 trimestres (41,5 ans).

8 Publication de la loi relative à la bioéthique dont les principales innovations portent sur les points suivants : autorisation du don croisé d'organes intervenant en cas d'incompatibilité entre proches et nouvelle définition des modalités et des critères permettant d'autoriser les techniques d'assistance médicale à la procréation.

13 Publication du rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la dette publique locale qui recommande notamment d'améliorer l'information sur les risques de dette, de favoriser la diversification de l'offre de prêts, de renforcer les moyens de contrôle interne et externe, d'accentuer les bonnes pratiques dans le recours à l'emprunt ou encore d'aider les collectivités locales en difficulté.

21 À l'issue du sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement des 17 pays membres de la zone euro, un deuxième plan d'aide à la Grèce d'un montant global de près de 160 milliards d'euros a été adopté. Ce plan prévoit 109 milliards d'euros de prêts à la Grèce financés par l'Europe et le Fonds monétaire international, d'ici 2014. Le secteur privé (banques, assurances, fonds d'investissement) doit contribuer de manière volontaire à hauteur de 50 milliards d'euros.

26 Promulgation de la loi fixant le nombre des conseillers territoriaux de chaque département et de chaque région.

27 Présentation en Conseil des ministres par le ministre de la Fonction publique d'un projet de loi relatif à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique. Le texte prévoit notamment de créer une autorité indépendante de la déontologie.

Lois relatives aux collectivités de Guyane et de Martinique. Ces textes mettent en oeuvre l'évolution institutionnelle souhaitée par les électeurs guyanais et martiniquais qui ont choisi, le 24 janvier 2010, la création d'une collectivité unique qui exercera à la fois les compétences jusqu'alors dévolues au département et à la région.

29 Publication de la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels donnant suite à l'accord conclu entre les partenaires sociaux, notamment sur les stages en entreprise et sur l'apprentissage. Il met en place un « contrat de sécurisation professionnelle » (CSP) pour les licenciés économiques.

Promulgation de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011. La principale disposition du texte vise à poser un principe : une entreprise employant habituellement plus de 50 salariés dans laquelle les dividendes attribués aux actionnaires ont augmenté par rapport à la moyenne des deux années précédentes doit également attribuer une prime à ses salariés.

30 Promulgation de la loi de finances rectificative pour 2011. Ce texte est principalement consacré à la réforme de la fiscalité du patrimoine. La réforme supprime le bouclier fiscal et réaménage l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : à partir de 2012, seuls deux taux moyens d'imposition subsisteront. Le texte prévoit aussi une réforme de la fiscalité des successions et des donations portant sur les successions supérieures à quatre millions d'euros.

Août

1^{er} Loi relative au fonctionnement des institutions de la Polynésie française.

10 Publication de la loi relative à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs. Le texte prévoit d'introduire des jurys populaires au niveau des tribunaux correctionnels ainsi que la création d'une juridiction spécifique pour les mineurs récidivistes de plus de 16 ans.

La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires est publiée. Cette loi modifie certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009.

24 Le Premier ministre rend public un plan de réduction des déficits de 1 milliard d'euros en 2011 et 11 milliards en 2012. Les principales mesures sont : révision des taxations sur les plus-values immobilières, création d'une taxe exceptionnelle de 3 % (jusqu'à la fin 2013) sur les très hauts revenus (au-delà de 500 000 euros annuels), hausse des prélèvements sur les revenus du capital (de 12,3 % à 13,5 %), modification du régime des heures supplémentaires (désormais intégrées dans le calcul général des allègements de charges) et taxation supplémentaire sur l'alcool, le tabac et les sodas sucrés. Ces mesures seront votées dans le

cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2011, dans le projet de loi de finances pour 2012 et dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

29 Publication du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur les dépenses fiscales et les niches sociales, qui dresse le bilan de 538 avantages fiscaux ou allègements de charges sociales. Selon ce rapport, 19 % des dépenses fiscales et 9 % des niches sociales, représentant un total de 15 milliards d'euros de recettes fiscales et de cotisations sociales non perçues par l'État, sont « inefficaces ». Par ailleurs, 47 % des niches fiscales et 27 % des niches sociales, représentant un manque à gagner de 37,5 milliards d'euros, sont jugées « peu efficaces ».

Septembre

6 Le Parlement est réuni en session extraordinaire pour l'examen du second projet de loi de finances rectificative pour 2011. Ce projet de loi autorise l'application des décisions prises par les chefs d'État de la zone euro le 21 juillet 2011. Il s'agit notamment d'étendre la garantie de l'État français aux nouvelles modalités d'intervention du Fonds européen de stabilité financière. Ce texte vise également l'entrée en vigueur dès 2011 de cinq des mesures du « Plan de réduction des déficits » annoncé par le Premier ministre le 24 août.

8 Publication du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. En 2010, le déficit de la sécurité sociale a atteint 29,8 milliards d'euros, soit 1,5 % du produit intérieur brut contre 8,9 milliards en 2008. Le déficit se concentre pour l'essentiel sur les branches du régime général (maladie, retraites, accidents du travail/maladies professionnelles) et le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui verse le minimum vieillesse aux personnes âgées ne touchant pas de retraites. Pour la Cour, ce déficit n'est que partiellement dû à la crise économique.

14 Rapport remis au Président de la République portant sur le renforcement du volet insertion du RSA. Le rapport préconise d'expérimenter un contrat unique d'insertion d'une journée par semaine payé au Smic pour les bénéficiaires en mesure de travailler mais aujourd'hui inactifs. Il envisage également à terme la fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité.

20 Publication de la loi de finances rectificative pour 2011. La loi met en œuvre certaines des mesures fiscales du plan de réduction des déficits présenté par le Premier ministre le 24 août et étend la garantie de l'État français aux nouvelles modalités d'intervention du FESF (Fonds européen de stabilité financière).

Publication du rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur les inégalités à l'école. Les principales mesures préconisées sont : favoriser la scolarisation et la socialisation des enfants de 2-3 ans, appliquer la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, revoir la formation professionnelle des futurs enseignants.

22 Publication du rapport du Haut conseil de l'éducation sur les indicateurs relatifs aux acquis des élèves. Le rapport préconise l'abandon des méthodes actuelles d'évaluation et propose de confier l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles procédures à une agence indépendante du Ministère de l'éducation pour garantir le caractère incontestable des indicateurs obtenus, ainsi que leur compatibilité avec les évaluations internationales.

25 Renouvellement de la moitié des sièges du Sénat par un collège de grands électeurs (députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, délégués des conseils municipaux et représentants des Français à l'étranger), les sénateurs sont désormais tous élus pour 6 ans. Sur les 170 sièges à pourvoir, 112 le sont au scrutin proportionnel et 58 au scrutin majoritaire. À l'issue du vote, la gauche devient majoritaire au sénat (177 sénateurs sur 348).

Octobre

1^{er} Élection à la présidence du Sénat au premier tour avec 179 voix de Jean-Pierre Bel, président du groupe socialiste.

À partir de cette date, toute personne qui saisit la Justice doit s'acquitter d'une contribution de 35 € pour un problème civil, commercial, prud'homal, social ou rural. Néanmoins, certaines procédures ne donnent pas lieu au paiement de cette contribution

12 Conférence internationale organisée par l'Ocde et l'Insee à l'occasion du 2e anniversaire de la présentation du rapport Stiglitz. À cette occasion ont été présentés les premiers résultats sur la mesure du bien-être subjectif.

20 Élections professionnelles dans la fonction publique. 3,5 millions d'agents (fonction publique de l'État et fonction publique hospitalière) désignent les membres des organes de concertation chargés de les représenter au sein des administrations (commissions administratives paritaires, commissions consultatives paritaires, comités techniques, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

26 Les États membres de la zone euro concluent un accord destiné à « rétablir la confiance » et à répondre aux tensions sur les marchés financiers. Les mesures annoncées concernent notamment la restructuration de la dette grecque, le renforcement du fonds européen de stabilité financière (FESF), la recapitalisation des banques, ainsi que la discipline budgétaire. Les États de la zone euro s'engagent à adopter la « règle d'or » de l'équilibre budgétaire avant la fin 2012.

Novembre

3 Publication de la 3^e loi de finances rectificative pour 2011 ayant pour objet d'accorder une double garantie de l'État à Dexia : une garantie de refinancement ; une garantie portant sur des engagements que Dexia va prendre dans le cadre de l'adossé prévu de sa filiale Dexia Municipal Agency à la Caisse des dépôts et consignations.

Sommet du G20, sous présidence française. Les participants s'engagent à rechercher les voies permettant d'enrayer les conséquences de la crise économique mondiale et à mettre en œuvre, pays par pays, des mesures permettant une reprise de la croissance.

7 Le Premier ministre présente en Conseil des ministres le « Plan d'équilibre des finances publiques » et annonce une série de décisions permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déficits. Ces décisions permettent de conforter les objectifs de 4,5 % du déficit public en 2012, 3 % en 2013, et d'équilibre en 2016, en dépit de la révision à la baisse à 1 % de la prévision de croissance pour 2012. Parmi les principales mesures :

- la réduction des surfaces occupées par les administrations sera portée à 5 % pour les trois prochaines années et le programme de cessions immobilières sera accéléré pour atteindre 500 M€ par an ;

- une nouvelle réduction des niches fiscales et sociales, avec en particulier l'augmentation du rabot transversal, la suppression en 2013 du dispositif Scellier, le recentrage du PTZ+ (Prêt à taux zéro +) sur le neuf et une diminution du Crédit d'impôt développement durable (CIDD) ;

- passage à 62 ans de l'âge de la retraite dès 2017 au lieu de 2018 ;

- l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises sera majoré de 5% en 2012 et 2013 ;

- la TVA à taux réduit sera portée de 5,5 à 7%, sauf pour les produits de première nécessité que sont l'alimentation, l'énergie et les produits et services destinés aux handicapés ;

- les barèmes de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de solidarité sur la fortune et des plafonds de donations, seront gelés en 2012 et 2013 au niveau de 2011 ;

– le prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts sera porté de 19 % à 24 %, ce qui aligne la fiscalité des dividendes sur celle des revenus du travail.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés publie son rapport annuel. Le nombre de plaintes reçues pour non-respect de la loi « Informatique et libertés » a augmenté de 13 % et concerne majoritairement le web.

30 Présentation du 5^e rapport du Comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable (Dalo) : bilan critique de l'application de la loi en particulier en Ile-de-France.

Décembre

5 Lancement du portail *data.gouv.fr*. Ce site internet regroupe et rend gratuitement accessible l'ensemble des données publiques, « informations rassemblées, créées, conservées ou éditées par l'État, les collectivités territoriales, les personnes publiques ou privées chargées d'une mission de service public ».

8 Adoption lors du Conseil européen des propositions de la France et de l'Allemagne pour faire face aux turbulences touchant la zone euro : renforcement de la discipline budgétaire des États (systématisation de la « règle d'or » notamment) et amélioration de l'efficacité des fonds de sauvetage européens. Pour que ces décisions prennent effet un accord intergouvernemental devra être signé en mars 2012. Le Royaume-Uni annonce qu'il n'y souscrira pas.

11 Clôture de la 17^e Conférence des Nations Unies sur le climat, réunie à Durban (Afrique du Sud) depuis le 29 novembre. La feuille de route pour un accord prévoit d'établir d'ici à 2015 un pacte global de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une entrée en vigueur à l'horizon 2020. Elle prévoit aussi la prolongation du protocole de Kyoto, après son expiration fin 2012. Le « Fonds vert pour le climat », destiné à aider les pays en développement à faire face au changement climatique, devrait être mis en place début 2012.

21 Publication de la loi relative à la rémunération pour copie privée. Ce texte permet aux acquéreurs de supports numériques pour un usage professionnel de se faire rembourser le prélèvement destiné à compenser l'absence de droits d'auteurs pour ces copies.

22 Publication de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. La loi intègre des éléments du « Plan d'équilibre des finances publiques » présenté par le Gouvernement le 7 novembre, tels que la réduction des niches fiscales, la hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ou le passage à 62 ans de l'âge légal de la retraite en 2017 au lieu de 2018. Le texte prévoit de baisser le prix d'un certain nombre de médicaments, de favoriser l'usage des génériques mais aussi de dérembourser des médicaments dont le service médical rendu est jugé insuffisant. Le plafond de ressources du complément de mode de garde est relevé afin de permettre à davantage de familles monoparentales de bénéficier de cette prestation.

27 Publication de la loi visant à instaurer un service civique pour les mineurs délinquants. Ce texte prévoit la mise en place d'un « service citoyen » effectué dans un cadre militaire, d'une durée comprise entre six et douze mois, pour les mineurs auteurs de délits et non de crimes, sous réserve de l'accord du jeune et de celui de ses parents.

29 Publication de la 4^e loi de finances rectificative pour 2011. La loi confirme la création d'un nouveau taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7 %, taux intermédiaire qui s'appliquera à certains biens et services actuellement soumis au taux réduit de 5,5 %, le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de solidarité sur la fortune et des abattements applicables en matière de droits de succession et de donation en 2012 et en 2013 ainsi que l'augmentation du taux de prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts de 19 % à 24 %.

Publication de la loi de finances pour 2012. La loi comporte plusieurs mesures fiscales nouvelles, comme la création d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus, une taxe sur les boissons sucrées et les boissons avec édulcorants, ainsi qu'une taxe sur les micro-logements dont les surfaces sont inférieures ou égales à 13 mètres carrés.

30 Publication de la loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé. Ce texte vise à permettre de concilier sécurité des patients et accès au progrès thérapeutique.

Année 2012

Janvier

3 L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) publie son avis sur l'état des installations nucléaires en France : aucune fermeture d'installation n'est demandée mais des investissements rapides le sont pour les maintenir en fonction durablement.

10 Lancement de « Free Mobile », quatrième réseau de téléphonie mobile en France. L'Autorité de régulation des communications et des postes (ARCEP) avait désigné Free Mobile comme opérateur de ce quatrième réseau en décembre 2009.

13 L'Agence de notation Standard & Poor's abaisse la note financière de 9 pays de la zone euro dont la France qui passe de AAA (la meilleure note existante) à AA+.

18 Sommet social à Matignon en présence du président de la République et des syndicats salariés et patronaux pour trouver des réponses à la montée du chômage : mesures prévues sur le chômage partiel, la formation des chômeurs, l'emploi des jeunes (exonération de charges sociales pendant 6 mois pour l'emploi de jeunes de moins de 26 ans par des entreprises de moins de 10 salariés), renforcement des effectifs du Pôle Emploi.

31 Lors du Conseil européen à Bruxelles, adoption par les États de l'Union européenne (sauf le Royaume-Uni et la République tchèque) du nouveau « pacte budgétaire » imposant aux budgets nationaux d'être équilibrés ou excédentaires : les déficits publics structurels des États ne devront plus dépasser 0,5 % du PIB. Dans le cas contraire, chaque État doit mettre en place lui-même un mécanisme automatique de correction afin de rétablir l'équilibre structurel.

Publication par la Cour des comptes d'un rapport sur les coûts de la filière électronucléaire relevant de « nombreuses incertitudes » sur le démantèlement, la gestion des déchets et la prolongation de la durée de vie des 58 réacteurs d'EDF.

Février

8 Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes. La Cour insiste notamment sur la persistance d'un déficit supérieur à la moyenne de la zone euro malgré sa diminution en 2011 (environ 5,7 % du PIB contre 7 % en 2010) et souligne que l'objectif de le ramener à 4,5 % en 2012 reste incertain et soumis à la conjoncture. Elle préconise de compléter la hausse des prélèvements obligatoires par un effort renforcé sur la baisse des dépenses publiques.

15 Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a présenté, en Conseil des ministres, un décret instituant un délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour la période 2012-2014.

21 Une circulaire du Premier ministre préconise la suppression de la case « Mademoiselle » de tous les formulaires administratifs. Cette décision fait suite à une demande faite en

septembre 2011 par plusieurs associations féministes, que la ministre des solidarités et de la cohésion sociale avait relayée.

22 Violences urbaines à La Réunion (quartier du Chaudron de la ville de Saint-Denis) et manifestations de protestation contre la vie chère. Des élus locaux proposent des mesures de gel des prix (« 100 produits de première nécessité aux prix de la métropole ») et demandent à l'État un plan d'urgence exceptionnel.

29 Publication de la loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France.

Mars

6 Publication de la loi relative aux recherches impliquant la personne humaine. Ce texte a pour objet de donner un cadre unique aux recherches médicales sur l'être humain et de simplifier les démarches des chercheurs.

8 Publication de deux lois relatives à la ratification du traité instituant le mécanisme européen de stabilité. Ces deux textes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie décidée au niveau européen pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Ils autorisent la création d'une structure permanente, le « Mécanisme européen de stabilité » (MES), destinée à remplacer le mécanisme provisoire du Fonds européen de stabilité financière (FESF) créé en juin 2010.

12 Remise au ministre de l'éducation nationale d'un rapport sur l'évolution du baccalauréat. Rédigé par les Inspections générales de l'éducation nationale, l'Inspection générale des finances et le Conseil général de l'industrie, le rapport formule des propositions pour « simplifier l'organisation de l'examen, améliorer sa qualité certificative et renforcer son articulation avec l'enseignement supérieur » (prise en compte de l'évaluation continue, diminution du nombre d'épreuves, instauration de notes éliminatoires, etc.).

Tenue à Marseille du 6^e « Forum mondial de l'eau » qui prépare aussi la conférence des Nations Unies pour le développement qui se tiendra à Rio du 20 au 22 juin 2012. Les points abordés sont : assainissement et accès à l'eau potable, gestion de ressources, changement climatique et sécurité alimentaire.

13 Publication de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Faisant suite à un accord signé par 6 organisations syndicales, ce texte prévoit notamment un dispositif d'accès, étalé sur 4 ans, au corps des fonctionnaires pour les agents contractuels et redéfinit les conditions de recours à de nouveaux contractuels.

15 Publication de la loi de finances rectificative pour 2012. Ce texte vise à assurer la mise en œuvre de décisions prises par le Président de la République le 18 janvier à la suite du sommet sur la crise. Parmi les principales mesures :

- relèvement du taux normal de la TVA (de 1,6 point) ;
- suppression totale de la cotisation famille jusqu'à 2,1 SMIC (2 290 € nets), puis partiellement jusqu'à 2,4 SMIC (2 620 € nets) ;
- augmentation de 2 points de la contribution sociale généralisée sur les revenus du capital ;

Ces mesures entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre.

- constitution du capital de la nouvelle banque de l'industrie ;
- mise en place d'une taxation des transactions financières ;

– versement de la première tranche de la part française du capital du nouveau mécanisme européen de stabilité (6,5 Md €) ;

– renforcement des sanctions contre les fraudeurs (création d'une amende proportionnelle de 5 % sur les avoirs financiers détenus à l'étranger et non déclarés, augmentation des amendes en cas de fraude fiscale et création de sanctions pénales spécifiques en cas de fraude via des paradis fiscaux).

L'objectif de 4,5 % de déficit public pour 2012 est confirmé. Une fois exclue la prise de participation dans le mécanisme européen de stabilité qui est sans impact sur le solde public, le déficit budgétaire de l'État s'établit désormais à 78,4 Md € en diminution de 0,3 Md € par rapport à la loi de finances initiale.

20 Loi relative à la majoration des droits à construire. Pour lutter contre la pénurie de logements, ce texte autorise la construction de nouveaux logements et l'agrandissement de logements existants (majoration de 30 %). Limitée dans le temps (trois ans), cette mesure de soutien du secteur de la construction complète la réduction du coût du travail et la libération de terrains publics, mesures déjà annoncées par le Président de la République.

28 Publication de la loi relative à la protection de l'identité. La loi prévoyait un nouveau type de carte d'identité dans un but de lutte contre les usurpations d'identité. Mais le Conseil constitutionnel en a censuré les principales dispositions : la création d'un fichier central d'empreintes biométriques et la signature électronique permettant de s'identifier sur internet pour faciliter l'usage des services en ligne.

Publication de la loi relative à l'exécution des peines. Ce texte est organisé autour de la lutte contre la récidive, l'évaluation de la dangerosité des criminels et l'augmentation du nombre de places de prison. Les dispositions ajoutées par le Sénat (abrogation des peines planchers, *numerus clausus* en prison et allègement de peines pour les malades mentaux) sont abrogées dans la version définitive.

29 Remise à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale du 7^e rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) 2010-2011 qui établit le constat d'une hausse lente et progressive de la grande pauvreté. Dans un contexte de crise économique, l'ONPES recommande une plus grande vigilance dans le suivi des personnes particulièrement vulnérables (familles monoparentales, jeunes et adultes isolés sans qualifications professionnelles, femmes âgées de plus de 75 ans). Enfin, l'ONPES considère que la lutte contre les inégalités notamment dans l'accès à la formation professionnelle et aux logements sociaux ainsi que la prise en compte des charges pesant sur le logement et la santé doivent figurer dans les priorités de la politique de lutte contre l'exclusion.

Avril

1^{er} Entrée en application de la mesure, prévue par le traité de Lisbonne, permettant aux citoyens européens de disposer du droit de constituer une initiative citoyenne européenne et d'intervenir auprès de la Commission européenne afin qu'elle formule une proposition de législation.

15 Publication d'un décret réformant la distribution des aides de l'État à la presse. Le texte instaure notamment une convention-cadre entre l'État et certaines entreprises de presse d'une durée de 3 ans. Les deux fonds d'aides, l'un destiné au soutien de la presse quotidienne et le second réservé aux sites d'information en ligne sont fusionnés dans le Fonds stratégique pour le développement de la presse.

22 Premier tour des élections présidentielles.

29 Publication du décret portant création de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), qui remplace l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

Mai

4 Le Conseil constitutionnel abroge un article du Code pénal sanctionnant le délit de harcèlement sexuel. Une décision « respectueuse du principe de la légalité des délits et des peines prévoyant une définition précise des crimes et des délits », mais « d'un point de vue humain, catastrophique » selon certains avocats et associations de défense des victimes. Un autre texte devrait être rédigé dans de brefs délais pour pallier ce vide juridique.

6 Publication du décret relatif aux taux et aux modalités de calcul des cotisations d'allocations familiales et de la réduction générale de cotisations patronales de sécurité sociale - couplée à une hausse de la TVA, d'où son surnom de « TVA sociale ». Le décret est applicable aux rémunérations versées à compter du 1er octobre 2012.

Deuxième tour des élections présidentielles.

15 Jean-Marc Ayrault est nommé Premier ministre.

16 Annonce de la composition du 1^{er} gouvernement dirigé par J.M. Ayrault. L'équipe gouvernementale est pour la première fois strictement paritaire : autant d'hommes que de femmes parmi les ministres de plein exercice (18) et parmi les ministres délégués (16).

31 Abrogation, par le biais d'une nouvelle circulaire établie conjointement par les ministres de l'intérieur, du travail et de l'enseignement supérieur, de la circulaire du 31 mai 2011, dite « circulaire Guéant », qui limitait l'accès au marché du travail des étudiants étrangers.

Juin

10 Premier tour des élections législatives.

17 Deuxième tour des élections législatives.

Le Premier ministre présente un décret relatif au traitement des membres du Gouvernement. La rémunération des membres du gouvernement, celle du Président de la République et celle du Premier ministre sont réduites de 30 %.

20 Le président de la République participe à la Conférence des Nations-Unies sur le développement (« Rio+20 »), à Rio de Janeiro (Brésil). Les représentants des 193 pays réunis adoptent une déclaration finale intitulée « L'avenir que nous voulons ». Elle s'organise autour des thèmes mis en avant lors des travaux préparatoires de Rio+20 (réalisation d'une économie verte, renforcement de la gouvernance environnementale internationale et formulation d'objectifs de développement durable).

Publication de la répartition des 1000 postes de professeurs des écoles supplémentaires créés pour la rentrée scolaire 2012. Les académies de Versailles avec 100 postes et de Créteil avec 80 postes sont les mieux dotées. Pour pourvoir ces nouveaux postes, le ministère va recruter des candidats admis au concours sur liste complémentaire.

21 Remaniement ministériel. L'équipe gouvernementale compte 38 membres (4 de plus que dans le premier gouvernement). La parité est maintenue avec 19 femmes et 19 hommes. Les 24 ministres qui briguaient un poste de député ont été élus.

25 Publication du 1^{er} rapport d'activité du Défenseur des droits. Cette autorité indépendante regroupe les missions exercées auparavant par le Médiateur de la République, le Défenseur

des enfants, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

28 Sommet européen des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne à Bruxelles qui décident d'un Pacte pour la croissance et l'emploi : ce pacte englobe les actions que les États-membres et l'Union européenne doivent mener pour relancer la croissance et rendre l'Europe plus compétitive. 120 milliards d'euros devront être mobilisés (ce qui vaut à 1 % du PIB européen) en faveur du soutien à l'activité : 60 milliards provenant d'une augmentation de la capacité de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI), 55 milliards issus de la réaffectation de fonds structurels non utilisés et 5 milliards de « project bonds » (emprunts lancés en commun par plusieurs pays européens pour financer de grands projets d'infrastructure continentaux). À l'issue du Conseil, le chef de l'État, François Hollande, a indiqué qu'il soumettra au Parlement la ratification du Pacte budgétaire (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Le Pacte budgétaire doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013, à condition que d'ici cette date 12 pays sur les 25 signataires l'aient ratifié.

Juillet

1^{er} Entrée en vigueur du décret portant relèvement du salaire minimum de croissance (Smic) de 2 % au 1^{er} juillet 2012 : 1,4 au titre de l'inflation intervenue depuis la précédente revalorisation de décembre 2011 et 0,6 % au titre d'un « coup de pouce » supplémentaire. Le montant du Smic brut horaire s'établit à 9,40 euros, soit 1425,67 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Publication du décret portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique. Pour tenir compte de la revalorisation du salaire minimum de croissance (+ 2 % au 1^{er} juillet 2012), le traitement brut mensuel d'un agent public ne peut être inférieur à celui correspondant à l'indice majoré 308.

2 Publication du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques. L'État devra trouver 33 milliards d'euros en 2013 pour ramener le déficit public à 3 %.

3 Publication du décret rétablissant partiellement la retraite à 60 ans au titre des carrières longues. Les assurés de tous les régimes de retraite ayant débuté leur vie professionnelle avant 20 ans et justifiant de la durée d'assurance requise sont concernés.

5 Lancement par le ministre de l'éducation nationale de la concertation pour la refondation de l'école. Des groupes de travail réfléchissent aux réponses à apporter aux questions portant notamment sur les rythmes scolaires, l'avenir des réseaux d'aide aux enfants en difficulté (rased), la carte scolaire, l'éducation prioritaire. Un rapport final est prévu en octobre.

8 Un arrêté publié ce jour prévoit l'allongement de la durée des vacances de la Toussaint sur deux semaines pleines, ceci afin de respecter le principe de l'alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances. Deux jours de classe doivent être récupérés dans l'année (une journée est rattrapée au mois d'avril ou au mois de mai).

9-10 Conférence sociale entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur les retraites, l'emploi et le pouvoir d'achat. Elle réunit plus de 300 participants et se conclut sur une « feuille de route sociale » pour les domaines de réforme retenus.

21 Entrée en vigueur du décret sur l'encadrement de l'évolution des loyers. Ce dispositif est mis en place pour une durée d'un an dans 27 départements de la métropole et s'applique aux nouvelles locations et aux renouvellements de baux. Il concerne des agglomérations où des tensions anormales du marché locatif sont constatées.

Août

6 Promulgation de la loi relative au harcèlement sexuel. Ce texte rétablit le délit de harcèlement sexuel, abrogé par le Conseil constitutionnel le 4 mai dernier pour défaut de précision, et le redéfinit selon deux modalités différentes : le délit de harcèlement sexuel par répétition de propos ou comportements à connotation sexuelle et le délit de harcèlement sexuel par « chantage sexuel ». Ces deux formes de harcèlement sexuel sont punissables de 2 ans de prison et de 30 000 euros d'amende (3 ans de prison et 45 000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes).

Loi visant à abroger la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire. La loi abroge l'article du code de l'urbanisme qui majorait de 30 % les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols fixées par le plan local d'urbanisme, le plan d'occupation des sols ou le plan d'aménagement de zone pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation. Elle ramène ce taux à 20 %.

16 Publication de la loi de finances rectificative pour 2012. Cette loi prévoit de nouvelles mesures, parmi lesquelles :

- l'abrogation du dispositif de TVA dite « sociale » qui devait entrer en vigueur le 1^{er} octobre ;
- la suppression des exonérations de cotisations sociales salariales attachées aux heures supplémentaires et complémentaires de travail et suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires effectuées depuis le 1^{er} août 2012. Cette mesure prend effet le 1^{er} septembre ;
- l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune en 2012 pour les ménages possédant un patrimoine de plus de 1,3 million d'euros ;
- l'abaissement à 100 000 euros du montant de l'abattement sur les successions et donations en ligne directe ;
- la suppression de la prise en charge sans condition de revenus des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;
- l'abrogation du droit d'entrée de 30 euros pour bénéficiaire de l'aide médicale d'État ;
- le rétablissement du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les livres. Cette mesure prend effet le 1^{er} janvier 2013.

28-31 Lancement par le ministre de l'enseignement supérieur des « Assises du supérieur ». Trois thèmes ont été retenus : la réussite des étudiants, la réorganisation de la recherche et la gouvernance des universités. Une loi prévue début 2013 entérinera ces journées.

Septembre

9 Remise au ministre du redressement productif d'un rapport faisant suite à la réorganisation annoncée le 12 juillet dernier sur la situation du groupe PSA. Le rapport confirme les difficultés du groupe et reconnaît la nécessité de restructuration.

14 Conférence environnementale autour de cinq thèmes : biodiversité, santé-environnement, fiscalité écologique, transition énergétique et gouvernance environnementale. Ce débat aboutira à un projet de loi de programmation sur la transition énergétique au second semestre 2013.

19 Le ministre de la Justice présente en Conseil des ministres une circulaire définissant les axes de la nouvelle politique pénale et les nouvelles modalités de relations entre la Chancellerie, les Procureurs de la République et les Procureurs Généraux.

25 Projet de loi portant création des emplois d'avenir. Ce texte vise la création d'emplois aidés à destination des jeunes (16-25 ans) peu ou pas qualifiés. L'objectif est de créer 150 000 emplois d'avenir en 2014, dont 100 000 dès 2013. Les emplois d'avenir doivent bénéficier en priorité aux jeunes des zones urbaines ou rurales où le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne nationale. Seule exception : le ministère de l'Éducation nationale qui pourra embaucher 18 00 étudiants boursiers à bac+2 se destinant à l'enseignement. L'État subventionnera ces emplois (à hauteur de 75 % du Smic) pendant trois ans. Ces emplois seront concentrés « dans des activités d'avenir ou dont l'utilité sociale est avérée » : filière verte, secteur social, aide aux personnes, filières numériques, tourisme.

Organismes cités dans l'ouvrage

ASP	Agence de services et de paiement, née de la fusion du Cnasea et de l'AUP
BIT	Bureau international du travail
CAS	Conseil d'analyse stratégique
Cavimac	Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes
CCMSA	Caisses centrales de la mutualité sociale agricole
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CGDD	Commissariat général au développement durable
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales
Cnamts	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COE	Conseil d'orientation pour l'emploi
CPO	Conseil des prélèvements obligatoires (Cour des comptes)
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé)
Depp	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative)
Deps	Département des études, de la prospective et des statistiques (Ministère de la Culture et de la Communication)
DGAFF	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
DGFIP	Direction générale des finances publiques (Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État)
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé - Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État)
DSED	Département des statistiques, des études et de la documentation (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration)
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
Enim	Établissement national des invalides de la marine
Eurostat	Office statistique des communautés européennes
FSV	Fonds de solidarité vieillesse

Ires	Institut national de recherches économiques et sociales
Ined	Institut national d'études démographiques
Inpes	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
MSA	Mutualité sociale agricole
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONDRP	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
RSI	Régime social des indépendants
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études (Ministère de la Justice et des Libertés)
SIES	Système d'information et études statistiques (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SoeS	Service de l'observation et des statistiques (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement)

Liste des dossiers antérieurs

Démographie/Famille

Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé

Rachid Bouhia - édition 2008

La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs

Dominique Merllié et Olivier Monso - édition 2007

Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2006

La vie familiale des immigrés

Catherine Borrel et Chloé Tavan - édition 2003/2004

Vers une baisse du nombre moyen d'enfants par femme ? Une simulation à comportements inchangés

Isabelle Robert-Bobée - édition 2001/2002

Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées

Nicolas Herpin et Lucile Olier - édition 1997/1998

Éducation

L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années

Jeanne-Marie Daussin, Saskia Keskpaik, Thierry Rocher - édition 2011

Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?

Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire - édition 2009

Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution

Jean-Paul Caille et Fabienne Rosenwald - édition 2006

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?

Sylvie Lemaire - édition 2004/2005

La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans

Fabrice Murat et Thierry Rocher - édition 2002/2003

Niveau d'éducation en Europe : le rattrapage français

Louis Chauvel - édition 1998/1999

Marché du travail

Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner

Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier - édition 2011

Les écarts de taux d'emploi selon l'origine des parents : comment varient-ils avec l'âge et le diplôme ?

Romain Aeberhardt, Élise Coudin, Roland Rathelot - édition 2010

Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes

Monique Meron, Laure Omalek et Valérie Ulrich - édition 2009

Les salaires des seniors du privé : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation

Nicolas Bignon et Marion Goussé - édition 2009

Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor

Magali Beffy - édition 2006

L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?

Denis Fougère et Mirna Safi - édition 2005/2006

La Fonction publique : vers plus de diversité ?

Julien Pouget - édition 2005/2006

L'activité professionnelle des personnes handicapées

Selma Amira et Monique Meron - édition 2004/2005

La formation professionnelle des chômeurs

Aurore Fleuret et Philippe Zamora - édition 2004/2005

La dynamique des salaires et du coût du travail de 1996 à 2000

Fabrice Romans et Géraldine Séroussi - édition 2003/2004

Le programme « nouveaux services – emplois jeunes » : premiers éléments pour une évaluation

Vanessa Bellamy - édition 2001/2002

Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ?

Jean-Michel Hourriez - édition 2001/2002

Parcours professionnels et retraite : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?

Christine Lagarenne, Corinne Martinez et Guillaume Talon - édition 1999/2000

Les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables

Laurence Bloch et Marc-Antoine Estrade - édition 1998/1999

Revenus

La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003

Pauline Girardot et Denis Marionnet - édition 2007

En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ?

François Marical - édition 2007

Les systèmes de retraite en Europe à l'épreuve des changements démographiques

Laurent Caussat et Michèle Lelièvre - édition 2003/2004

L'évolution de la redistributivité du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante

Fabrice Murat, Nicole Roth et Christophe Starzec - édition 2000/2001

La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire

Dominique Goux et Éric Maurin - édition 2000/2001

Inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés

Pascale Breuil-Genier - édition 2000/2001

Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène

Cédric Afsa - édition 1999/2000

Conditions de vie

Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries

Claudine Pirrus - édition 2011

La facture énergétique des ménages serait 10 % plus faible sans l'étalement urbain des 20 dernières années

Lucie Calvet, François Marical, Sébastien Merceron, Maël Theulière - édition 2010

Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006

Pierrette Briant - édition 2010

En France, qui recourt aux services à domicile ?

Claire Marbot - édition 2008

Le bonheur attend-il le nombre des années ?

Cédric Afsa et Vincent Marcus - édition 2008

La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours-types » ?

Christine Couet - édition 2006

En dix ans, moins d'enfants handicapés mais davantage d'adultes parmi les résidents en établissements

Nathalie Dutheil et Nicole Roth - édition 2005/2006

Dix ans de vacances des Français
Céline Rouquette - édition 2002/2003

Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands
Géraldine Martin-Houssart et Nicole Tabard - édition 2002/2003

Les statistiques de la délinquance
Bruno Aubusson, Nacer Lalam, René Padieu et Philippe Zamora - édition 2002/2003

La retraite ou le temps des loisirs
Hélène Michaudon - édition 2001/2002

Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe
Anne Flipo et Béatrice Sédillot - édition 2000/2001

La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale
Cécile Brousse - édition 1999/2000

La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles
Pascale Breuil - édition 1998/1999

Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie
Gérard Lattès et Patrick Pauriche - édition 1997/1998

Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans
Phillip Lee, Patrick Midy, Allan Smith et Carol Summerfield - édition 1997/1998